TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE WESTERMEYR (R.D.154A)
RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rues Westermeyer et Jean-Jacques Rousseau par la société SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – CS 60165 – 95691 Goussainville, agissant pour le compte d'ENEDIS – 4 rue Povoa de Varzim – 91230 Montgeron (modernisation du réseau),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans ces voies nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **24 avril 2023** à **9 heures 30** jusqu'au **19 mai 2023** à **17 heures**

- **Rue Westermeyer :**
  - **Neutralisation partielle du trottoir entre les n^{os}17 et 21 :** maintien de la circulation des piétons,
  - **Neutralisation partielle du trottoir entre le n°28 et la rue Jean-Jacques Rousseau :** maintien de la circulation des piétons,
  - **Neutralisation partielle du trottoir face au n°35** : maintien de la circulation des piétons,
  - **Neutralisation du stationnement entre les n^{os}23 et 37,**
  - **Limitation de vitesse à 30 km/h au droit du chantier.**
- **Rue Jean-Jacques Rousseau** :
  - **Neutralisation du trottoir côté pair** entre les rues Westermeyer et Lénine : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
  - **Neutralisation ponctuelle** de la voie de circulation côté pair pour chargement/déchargement,
  - **Limitation de vitesse à 30km/h au droit du chantier.**

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – CS 60165 – 95691 Goussainville.

FAIT EN MAIRIE, LE 19 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 20 AVR. 2023